



# VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 41

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 décembre 2019

### **OBJET :**

DE-19-12-1-32) APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant l'Acte II de l'Agenda 21 de Vincennes, et plus particulièrement son action 128 ;

Considérant que les projets déposés par les associations Le Repaire, Vincennes Badminton Club et Au-delà de l'écran et présentés dans l'annexe à cette délibération répondent aux critères définis dans l'appel à projets développement durable ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 12 décembre 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve les participations financières aux projets présentés par les associations annexés, soit 2400 € pour Le Repaire, 1230 € pour Vincennes Badminton Club et 2904 € pour Au-delà de l'écran.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*